HOTEL DE LA COLLECTIVITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	3	0	4

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 29 août à 10h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président **Daniel GIBBES**.

ETAIENT PRESENTS : Daniel GIBBES, Yawo NYUIADZI, Steven PATRICK.

ETAIENT ABSENTS :. Valérie DAMASEAU, Annick PETRUS, Marie-Dominique RAMPHORT, Louis MUSSINGTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yawo NYUIADZI.

OBJET : Attribution d'une aide financière pour la poursuite d'études au CREPS Antilles-Guyane de Mr Steven DENOE.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

DELIBERATION : CE 045-03-2018

Le Président,

<u>Objet :</u> Attribution d'une aide financière pour la poursuite d'études au CREPS Antilles-Guyane de Mr Steven DENOE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article LO 6314 ;

Considérant la demande de l'intéressé,

Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

<u>DECIDE :</u>

POUR :	**3**
CONTRE :	**0**
ABSTENTIONS :	**0**
NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

<u>Article 1 :</u> D'attribuer une aide financière à hauteur de **six mille euros** (6 000,00€) à Mr Steven DENOE afin de faire face aux frais engendrés pour sa deuxième année au Pôle Boxe Anglaise du CREPS Antilles-Guyane.

<u>Article 2 :</u> D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

<u>Article 3 :</u> D'imputer les sommes correspondantes au budget de la Collectivité.

<u>Article 4 :</u> Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 29 août 2018.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

2ème Vice-président
Yawo NYUIADZI

4ème Vice-président
Steven PATRICK